

Madame Annie Genevard
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Madame Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Objet : Pour le maintien du statut de protection "strictement protégé" du loup

Paris, le 17 juin 2025

Mesdames les Ministres,

Le 8 mai, le Parlement européen a voté pour modifier le statut de protection du loup de la Directive "Habitat-Faune-Flore" (92/43/EEC), qui est passé de "strictement protégé" à "protégé". Par la présente, nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes face à ce recul préoccupant pour la biodiversité.

Alors qu'une espèce de mammifère sur trois est désormais menacée d'extinction en France selon l'UICN, il est nécessaire de protéger le loup, régulateur naturel de la faune. En limitant les méso-prédateurs et en éliminant les proies malades, le loup contribue à la régénération des forêts et à l'équilibre des milieux naturels.

L'abaissement de son statut de protection est une décision contraire aux connaissances scientifiques actuelles. Des études telles que la thèse d'Oksana Grente (2021) démontrent que les tirs de régulation ont des effets imprévisibles voire contre-productifs dans certains cas, en provoquant un report de la prédation sur d'autres unités pastorales. En plus d'un risque accru de tirs illégaux, cela génère des comportements imprévisibles chez les loups suite à une désorganisation de leur meute qui peuvent les rendre plus conflictuels. Il est à rappeler qu'aujourd'hui plus de 200 loups sont déjà abattus chaque année.

Cette révision interpelle également sur le plan démocratique, car elle ne reflète pas les positions exprimées par les citoyen.nes. Selon l'enquête de l'institut Savanta (2023), 75 % des ruraux français estiment que les loups ont le droit d'exister dans l'Union européenne, tandis que 83 % font de la conservation des espèces une priorité.

La prédation n'est pas le seul défi auquel doivent faire face les éleveurs et éleveuses. Crise des vocations, difficulté d'installation, rémunération parfois insuffisante, calcul incohérent des subventions de la politique agricole commune (PAC), impact délétère des traités de libre-échange, épidémies des cheptels, partage de la montagne avec d'autres activités, gestions des ressources naturelles notamment de l'eau, le pastoralisme est confronté à de nombreuses difficultés que le retour des grands prédateurs, en particulier le loup, est venu exacerber. La gestion du loup par les éleveurs est complexe et nécessite un investissement humain et matériel important qu'il faut savoir accompagner.

Nous ne sous-estimons pas non plus l'impact psychologique pour les éleveurs lors d'une attaque sur un troupeau. Il ne s'agit pas d'opposer les éleveurs et éleveuses aux loups, mais de promouvoir une coexistence rendue possible par des mesures telles qu'une surveillance humaine accrue, l'emploi de chiens de protection ainsi que des barrières électriques.

Nous vous demandons donc, comme le prévoit l'article 193 du TFUE, de maintenir le loup en tant qu'espèce strictement protégée par la législation nationale afin de préserver cet animal emblématique et essentiel à nos écosystèmes. La France doit consolider ses engagements en matière de conservation, alors que chaque espèce compte face au déclin de la biodiversité. A ce titre, l'actuel Plan National d'Actions 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage n'est pas à la hauteur. Aucun bilan n'a été effectué du précédent « plan loup » et les mêmes recettes, concentrées sur la seule réglementation des tirs, sont proposées en espérant un résultat différent. Les moyens pour la recherche sur le prédateur restent faméliques. Les moyens financiers pour protéger les éleveurs et les éleveuses sont largement insuffisants en particulier les moyens de l'Office français de la biodiversité qui est en première ligne pour permettre une indispensable cohabitation entre le loup et les activités humaines.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de notre considération.

David Cormand, président de la délégation Europe Écologie au Parlement européen
Cyrielle Chatelain, présidente du groupe Ecologiste et Social à l'Assemblée nationale
Guillaume Gontard, président du groupe Ecologiste - Solidarité et Territoires au Sénat

Lisa Belluco, députée
Guy Benarroche, sénateur
Benoît Biteau, député
Nicolas Bonnet, député
Mélissa Camara, députée européenne
Alexis Corbière, député
Ronan Dantec, sénateur
Thomas Dossus, sénateur
Jacques Fernique, sénateur
Marie-Charlotte Garin, députée
Damien Girard, député
Antoinette Guhl, sénatrice
Catherine Hervieu, députée
Yannick Jadot, sénateur
Monique de Marco, sénatrice
Akli Mellouli, sénateur

Mathilde Ollivier, sénatrice
Julie Ozenne, députée
Raymonde Poncet Monge, sénatrice
Sandra Regol, députée
Jean-Louis Roumégas, député
Sandrine Rousseau, députée
Daniel Salmon, sénateur
Eva Sas, députée
Mounir Satouri, député européen
Majdouline Sbaï, députée européenne
Ghislaine Senée, sénatrice
Anne Souyris, sénatrice
Nicolas Thierry, député
Marie Toussaint, députée européenne
Mélanie Vogel, sénatrice